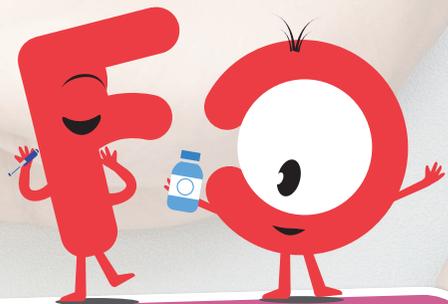


FO REVENDIQUE

- Un démarrage de la première grille à l'indice majoré 440, en classe normale, pour terminer à l'indice majoré 753, en classe supérieure ;
- L'ouverture d'un droit au départ anticipé en retraite (catégorie Active) ;
- Relever le seuil des primes obligatoires, notamment l'indemnité de sujétion ;
- Un accès à la maîtrise «B bis» par promotion interne et concours ;
- La mise en place d'un congé de formation pour l'obtention d'un diplôme social ou médico-social pour accéder à des cadres d'emplois B ou A ;
- L'intégration des primes et indemnités dans le calcul de traitement soumis à pension ;
- Pour le recrutement, le statut doit rester la règle et le contrat l'exception ;
- Les ratios d'avancement à 100 %.

Ces revendications viennent en complément d'une augmentation immédiate de 23 % de la valeur du point d'indice pour compenser la perte de pouvoir d'achat depuis 2000.



AIDE-SOIGNANT(E)

catégorie B

MISSIONS

Les aides-soignant(e)s sont des professionnels de santé.

Ils collaborent aux soins infirmiers dans les conditions définies à l'article R. 4311-4 du code de la santé publique.

Principales missions assurées par les aides-soignant(e)s :

- Accueil et prise en charge des patients et de leur famille ;
- Identification de l'état de santé du patient ;
- Réalisation de soins courants et assistance de l'infirmier(e) ;
- Réalisation de soins d'hygiène et de confort et de soins préventifs ;
- Désinfection et stérilisation des matériels et équipements.

MODE D'ACCÈS

➤ *Aide-soignant(e) de classe normale*

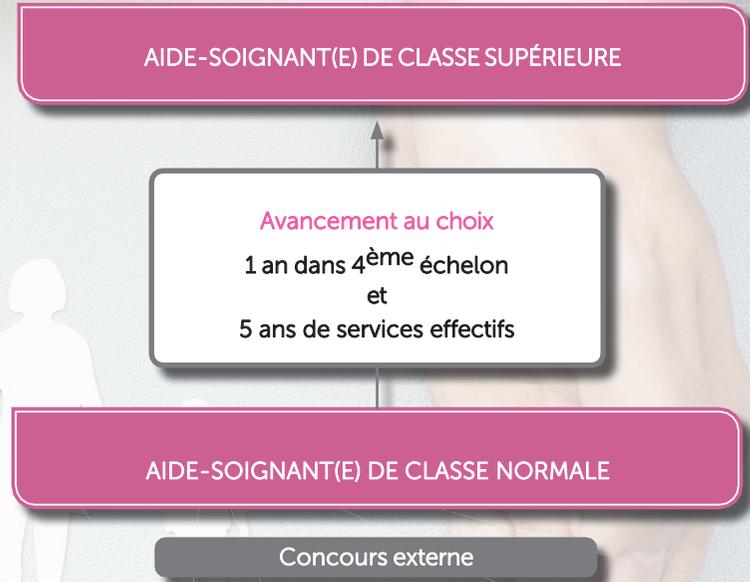
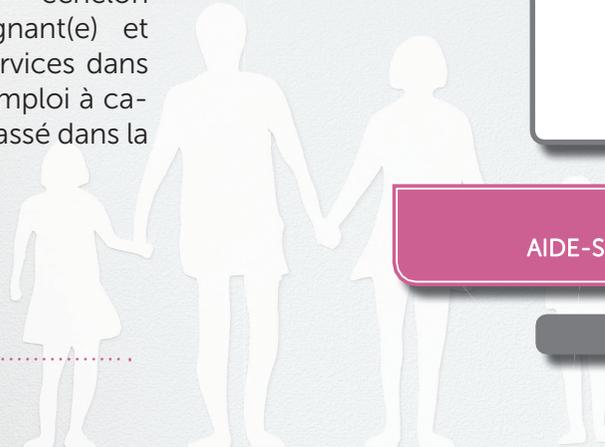
Concours externe.

➤ *Aide-soignant(e) de classe supérieure*

Au choix. Pour les agents justifiant d'un an d'ancienneté au moins dans le 4^{ème} échelon du grade d'aide-soignant(e) et comptant 5 ans de services dans un corps ou cadre d'emploi à caractère paramédical classé dans la catégorie B.

FORMATIONS

- D'intégration
- De professionnalisation
- De professionnalisation tout au long de la carrière
- Lorsqu'ils accèdent à un poste à responsabilité



Ma grille de rémunération, c'est par ici !

